

# Les origines des Ursulines de Porrentruy : a propos d'un anniversaire

Autor(en): **Chèvre, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **63 (1969)**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129263>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ANDRÉ CHÈVRE

## LES ORIGINES DES URSULINES DE PORRENTROY

*A propos d'un anniversaire*

L'Institut des Ursulines de Porrentruy célèbre cette année le 350<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance. C'est en 1619, en effet, que vit le jour dans l'ancienne cité des princes-évêques de Bâle, la cinquième maison de la «Compagnie des ursulines de Dole», la congrégation fondée en 1606 par Anne de Xainctonge. La maison de Porrentruy était promise à un bel avenir, puisqu'elle est à l'origine des couvents d'ursulines fondés jadis en pays confédérés, soit ceux de Fribourg, Lucerne, Brigue et Sion <sup>1</sup>.

On croyait bien connaître les origines de la maison de Porrentruy, sur la foi de son premier historien, qui se référait d'ailleurs à d'authentiques documents d'archives <sup>2</sup>. L'événement se présentait ainsi: En 1619, Guillaume Rinck de Baldenstein, le prince-évêque régnant, entend enfin réaliser un vœu qui lui était cher. Il veut faire pour les filles de sa Rési-

<sup>1</sup> Ces maisons existent encore, sauf celle de Lucerne, supprimée par l'Etat au siècle dernier et dont était issue la maison de Fribourg-en-Brigau, qui subsiste encore aujourd'hui. Dans l'Evêché de Bâle, le couvent de Delémont, fondé en 1697 par celui de Porrentruy, a disparu à la Révolution.

<sup>2</sup> Il s'agit de L. Vautrety, l'auteur des «Notices historiques sur les villes et villages du Jura bernois, 6 vol. Porrentruy 1863-1886. L'histoire des ursulines de Porrentruy et de Delémont se trouve au vol. III/165-212. L'auteur a consulté les dossiers d'archives relatifs aux ursulines (Arch. Anc. Evêché de Bâle, Porrentruy, cote B 113/1 (Porrentruy) et 113/2 (Delémont), mais passant trop rapidement sur les premières pièces de ces dossiers, il s'est fié à une brève notice historique figurant en tête de documents cotés B 113/1, n. 43 et 77.

dence et de son Evêché ce qu'a fait pour les garçons et les jeunes gens son très illustre prédécesseur et oncle Jacques-Christophe Blarer de Wartensee; celui-ci, en 1591, avait fondé à Porrentruy un collège des jésuites aussitôt florissant, dont la renommée au début du XVII<sup>e</sup> siècle s'étendait loin au-delà des frontières de l'Evêché de Bâle. Guillaume Rinck se proposait de doter cette ville d'une institution analogue pour filles. Dans ce but, il s'adressa directement à Mère Anne de Xainctonge, cette personne de la haute société dijonnaise, qui venait de fonder à Dole, en Franche-Comté, sa compagnie d'ursulines, vouée à l'éducation et à l'instruction des filles précisément. Pour avoir, au temps de ses études, passé au collège des jésuites de cette ville, en 1588, le prince-évêque Guillaume Rinck y avait connu la fondatrice, et plus tard, la renommée des maisons d'ursulines issues de Dole lui était parvenue, d'où son désir d'installer chez lui ces religieuses. Déférant alors volontiers au vœu du prélat, Anne de Xainctonge, que la maladie empêchait de venir en personne, envoya à Porrentruy deux de ses meilleures compagnes pour examiner le projet et mettre sur pied une communauté d'ursulines. L'accueil fut chaleureux et l'examen de l'affaire rapide; en moins de deux mois, la fondation était décidée et réalisée, le prince-évêque ayant assuré lui-même le logis et l'entretien de la nouvelle communauté, en attendant de lui construire une belle et confortable demeure à destination conventuelle et scolaire. Ce qui fut exécuté dans les cinq années qui suivirent.

Tout n'est pas inexact dans cet exposé. Mais le récit est sommaire, simplifié à l'extrême; il comporte une préface, car l'événement avait un préambule. Tout d'abord une fondation ursulienne aussi soudaine, comme d'une pièce, n'était de loin pas dans la manière de vénérable Mère Anne de Xainctonge. De plus, au temps de ses études à Dole, il est très probable que Guillaume Rinck de Baldenstein n'a pas connu la fondatrice; en 1588, celle-ci, âgée de vingt et un ans, commençait à peine à discerner ses voies <sup>1</sup>. Il est, en revanche, certain que plus tard, ce prince a pu connaître les maisons des « Ursulines » de la compagnie de Dole. C'est un fait aussi, que les ursulines ont trouvé dans cet évêque un bienfaiteur insigne, un mécène vraiment magnanime; mais sans diminuer en rien les mérites de cet éminent et très digne prélat bâlois de la restauration religieuse tridentine, il convient de rendre à chacun son dû, de rendre, en particulier, justice aux humbles personnes qui, bien avant 1619, ont pris l'initiative de

<sup>1</sup> Le futur prince-évêque avait aussi 21 ans à cette date; il ne resta que quelques mois à Dole.

la fondation qui nous occupe. Si la communauté de Porrentruy fut rapidement sur pied en 1619, c'est qu'existaient sur place les éléments d'une communauté et qu'étaient remplies les conditions essentielles requises pour la fondation d'un couvent d'ursulines.

Pour bien saisir la nature et les modalités d'une fondation comme celle-ci, son originalité surtout, reportons-nous d'abord à l'époque envisagée. Vers 1600, l'Eglise est en plein renouveau; la réforme intérieure tridentine ne cesse de gagner en intensité sur tous les plans. Le concile de Trente, dans sa 5<sup>e</sup> session, avait traité de l'éducation chrétienne et de l'instruction de la jeunesse, en invitant les évêques à promouvoir cette grande œuvre ainsi que les institutions propres à la réaliser. Pour les garçons et les jeunes gens, les collèges des jésuites à l'immense succès, avaient été, avec d'autres œuvres, la réponse à cet appel. Pour les filles, au tournant du siècle encore, le retard était considérable et la vogue des collèges des Pères, par comparaison et tout en servant de stimulant, ne rendait que plus sensibles ce retard et la lacune à combler. Un vieux préjugé voulait, du reste, que l'instruction ne soit pas pour elles, du moins en général. Auparavant, les filles nobles ou de condition recevaient de leurs parents ou de précepteurs l'éducation de leur rang et l'instruction. Souvent, ces filles étaient, pour cela, placées très jeunes dans les couvents, sous le régime du cloître, qu'un bon nombre d'entre elles ne quittaient plus. En revanche, la formation et l'instruction des filles du peuple et de la petite bourgeoisie était très négligée, souvent inexistante. Ici ou là, au hasard de la chance, une école ou l'autre, beaucoup plus rare que pour les garçons, écoles tenues le plus souvent par des personnes bénévoles, sans méthode, pour le petit nombre de filles que les parents voulaient bien leur confier <sup>1</sup>.

Or, précisément, sous la pression du temps et, ensuite, pour les régions catholiques, sous l'impulsion du concile, une évolution intervenait sur ce point. Les mêmes besoins, les mêmes lacunes ressenties par des milieux de plus en plus larges, suscitaient les initiatives, les œuvres appropriées. Ainsi, les ursulines d'Angèle de Merici. Celle-ci, en 1535 déjà, avait fondé à Brescia une institution, qui en se précisant, se donna pour tâche principale la formation chrétienne et l'instruction gratuite des filles, celles du peuple par priorité. Après le concile, Charles Borromée, le saint archevêque de Milan, initiateur et promoteur ardent de la restauration reli-

<sup>1</sup> Il y avait à Porrentruy une de ces écoles de filles, mais peu fréquentée et irrégulière. Ainsi, en 1581, le Conseil nommait une régente pour les filles.



gieuse en tous les domaines, introduisit chez lui les filles de sainte Angèle de Merici; il fit mettre au point une règle des ursulines que Grégoire XIII approuva le 24 décembre 1572<sup>1</sup>. D'Italie, les ursulines passèrent en France en 1605 avec Françoise de Bermond; elles sont à Paris en 1608, puis à Lyon, Bordeaux, Toulouse et ailleurs, mais toujours sous la formule italienne, au régime de clôture, entière ou mitigée, le but des fondations restant l'œuvre d'éducation et d'instruction des filles et jeunes filles. C'est à ce moment et dans ce contexte, que se situent les fondations d'Anne de Xainctonge en Franche-Comté espagnole<sup>2</sup>.

Par son but, son idéal, l'œuvre de Dole s'inscrit donc dans un mouvement général en faveur de ce qu'on appellerait aujourd'hui la promotion féminine, sous l'angle plus particulier de l'éducation et de l'instruction. La nouveauté, l'originalité d'Anne de Xainctonge réside dans l'adaptation particulièrement réussie de la formule ursuline au but qu'elle se propose: vie religieuse, donc vie en communauté, pour la sanctification de ses membres; pratique des œuvres de charité, de miséricorde, mais avec priorité, sinon absolue du moins très nette, pour l'œuvre d'éducation et d'instruction. Pour mieux assurer cette tâche éducative envisagée non pas seulement dans les murs de la maison, dans l'école, mais après et hors de l'école, ses filles, institutrices et catéchistes par vocation, ne seront pas cloîtrées. Audacieuse nouveauté pour l'époque! Tellement, qu'Anne et ses filles, pendant longtemps, auront peine à en défendre, à en maintenir le principe et la pratique. En matière de formation et d'enseignement, la fondatrice liera assez étroitement ses vues et son œuvre à celle des jésuites, dont elle connaissait bien les collèges à Dijon et à Dole. Elle en savait le succès, elle savait aussi les raisons de ce succès, dû à la modernité des méthodes pédagogiques et des programmes de ces maisons. Au demeurant, les jésuites seront les conseillers, les directeurs spirituels privilégiés des religieuses ursulines de la Compagnie de Dole. Fait significatif à ce point de vue, les fondations doliennes apparaissent là où se trouvait déjà un collège des Pères. C'est donc pour réaliser cet idéal et ces buts longtemps médités, patiemment mis au point, qu'à partir de la règle commune des ursulines adoptée, au début, à titre provisoire, Anne de Xainctonge établit sa Règle originale bien

<sup>1</sup> Voir A. DEROO, *Saint Charles Borromée*, Paris 1963, p. 356-358.

<sup>2</sup> Pour une connaissance rapide d'Anne de Xainctonge et de son œuvre, voir G. BERNOVILLE, *Anne de Xainctonge, Fondatrice de la Compagnie de sainte Ursule 1567-1621*; Paris 1956.

caractérisée et qui, à l'épreuve, se révéla d'une excellence et d'une efficacité rares <sup>1</sup>.

En 1619, lorsqu'est envisagée la fondation de Porrentruy, les ursulines de Dole sont déjà à Vesoul, à Arbois, à Besançon puis à Saint-Hyppolite-sur-le-Doubs depuis l'année précédente; et bientôt à Gray, en 1621. Il ne s'agit nulle part de créations rapides, d'une sorte d'essaimage à la manière des anciens ordres de moines ou de moniales. Cette formule est étrangère à la Compagnie des ursulines de Dole. Déjà la fondation première avait été longue et difficile. Il en sera ainsi pour les suivantes. En la matière, la fondatrice était d'une prudence très grande; sa tendance eut été plutôt de freiner le mouvement d'expansion de la Compagnie que de l'accélérer. Dans toutes ces fondations, le processus est identique: une ou quelques personnes du sexe, dames ou surtout jeunes filles, rêvent de sanctification personnelle, de perfection par la pratique d'une vie chrétienne régulière et des conseils évangéliques. Elles songent plus ou moins à la vie religieuse, mais aussi à une vie de dévouement au service de Dieu, du Christ vu dans ses membres les plus humbles, les pauvres, les malades; plus particulièrement, leur désir est de s'occuper des filles pour les former et les instruire. Les premières démarches ont donc quelque chose de spontané: ici ou là, on se groupe, on se concerte, on se met à la tâche avec des moyens de fortune; des contacts sont pris avec d'autres groupes, en l'occurrence, dans ces régions, avec les communautés d'ursulines où les nouvelles intéressées découvrent l'œuvre correspondant parfaitement à leurs aspirations. Après les contacts utiles et le temps de formation, c'est la fondation et l'affiliation.

Le cas de Porrentruy illustre bien ce caractère particulier des fondations doliennes. Au début de l'année 1615, l'archevêque de Besançon recevait une curieuse requête. Celle-ci émanait de vingt-deux personnes, dix de Porrentruy, dont quatre veuves et douze de Saint-Hyppolite, petite ville sur le Doubs, éloignée d'une trentaine de kilomètres de la première

<sup>1</sup> Voir sous B 113/1, n. 43, une copie manuscrite expédiée de Dole, de la règle de 1623. La pièce n'est pas datée, mais elle remonte aux années 1625 ou 1626. Le chapitre premier intitulé: «Les commencements de cet institut et progrès avec une brève déclaration d'iceluy», mentionne, après un passage relatif aux premières fondations, cet autre passage à propos de Porrentruy: «Desquelles maisons l'évêque de Bâle ayant eu bon rapport et connaissant le profit que son diocèse en recevrait, a demandé à la maison Sainte Ursule de Dole quelques-unes de leurs sœurs pour en dresser une semblable en sa ville de Pourrentruy où il réside; deux lui ayant été envoyées, il en reçut tôt consentement ... et leur a fait bâtir là- même, à ses propres frais et dépens, une maison et un oratoire.»

et toute proche des frontières de l'Evêché de Bâle. Les relations étaient bonnes et suivies entre les deux petites cités. Ces personnes sollicitaient l'approbation de l'Ordinaire pour une «confrairie en l'honneur et révérence de sainte Ursule vierge et martyre,» par elles «dressée et érigée au dit lieu de Porrentruy en l'église parochiale, aux règles et statuts mis en lumière par le commendement du Révérendissime évêque de Ferrare et du très illustre cardinal de Ste Praxède, archevêque de Milan»<sup>1</sup>. L'approbation, datée du 2 juin 1615, est donnée au verso de la lettre par Philibert Pourtier, vicaire général, au nom de Ferdinand de Jugny, dit de Rye, archevêque de Besançon. La chose ne faisait pas de difficultés; sauf le patronage de sainte Ursule, rien de particulier ne distinguait cette confrérie de tant d'autres, à une époque où il s'en fondait partout et de toute espèce. Ici on s'adresse à Besançon parce que Porrentruy et l'Ajoie relevaient de ce diocèse à l'époque.

La dite requête a cependant quelque chose d'insolite, l'importance de l'effectif par exemple et surtout, le jumelage des deux villes dans cette affaire. Le groupe de Porrentruy comprend donc dix personnes; quatre sont veuves; en tête de liste figure Hélène Rinck de Baldenstein, la sœur puinée du prince-évêque; ces personnes se disent «toutes de Porrentruy». Le groupe de Saint-Hyppolite comporte douze noms, dont une personne de Tréwillers, mais toutes se disent filles et sœurs». Que signifie cette expression? Il s'agit de jeunes filles, mais sont-elles groupées chez elles en conféries déjà, ou en communauté? On ne sait trop. Une chose est sûre: ce jumelage n'est pas l'effet du hasard. Au motif du voisinage relatif des deux villes et de leurs bonnes relations, il faut en ajouter un autre beaucoup plus important.

Le groupe de Saint-Hyppolite comptait une jeune personne intelligente et résolue, qui en était l'âme, Claude ou Claudine Dominé<sup>2</sup>. En 1612 déjà, cette jeune fille, alors âgée de dix ans, avait réuni quelques compagnes; ces jeunes personnes visaient à la pratique d'une vraie vie

<sup>1</sup> Ibid. n. 4. Noms des signataires: Le groupe de Porrentruy comprenait: Demoiselle Hélène Rinck de Baldenstein, Esibel (Elisabeth?) veuve de Nicolas Garine (Farine?), Clémence veuve de Thiébaud Briselance, Clémence et Marthe Spring, deux sœurs, Willematte Respinguet, Françoise Docourt, Françoise Maigre, Catherine Rondé, Germaine Crevoisier, Anne veuve de Thiébaud Espach, Lucie Faivre veuve de Thiébaud Maunier et Georgine Bellenet. Les personnes de Saint-Hyppolite étaient: Agathe Viroth, Anthoniette Cheine, Claude Dominé, Elisabeth Faivre, Jeanne Buchard, Jeanne Chevrolet, Claude Crolot, Barbe Vessaulx, Perrette de Villard, Foy Selorcet, Anthoniette Montmessin, Marguerite Buob, Charles Clément et Claude Dominé.

<sup>2</sup> Voir BERNOVILLE, op. cit. p. 212-214.

chrétienne, mais elles se proposaient aussi de faire l'instruction des filles du lieu. Claude Dominé, qui avait sans doute quelques relations à Porrentruy, choisit pour directeur spirituel un des Pères du Collège, le Père Marius. En même temps, elle prenait contact avec un groupe de jeunes filles de Besançon animées du même idéal et qui étaient en relation avec Dole et Anne de Xainctonge. Bientôt acquise à la formule ursulienne, cette jeune fille rêve d'une institution de la Compagnie de Dole pour sa petite ville. En attendant que soient applanies les difficultés et réglées les conditions matérielles d'une fondation, Claudine Dominé, qui s'est initiée à l'esprit de la Compagnie au cours de quelques semaines passées à Besançon, se rend à Porrentruy, où elle ouvre une petite école de filles, cela pendant l'hiver 1613-1614. Au printemps, nous la trouvons de nouveau à Saint-Hyppolite, où elle fait un essai de vie commune avec des compagnes, sous la règle de Sainte-Ursule, bien sûr. Or, c'est au courant de cet hiver-là que la requête relative à la confrérie de Porrentruy est adressée à Besançon. On voit le rapport; on ne peut douter que Claudine Dominé n'ait fortement influencé le groupe de Porrentruy. Au demeurant, Sœur Dominé, dès 1616, s'est mise résolument en communauté avec ses compagnes. Pour obtenir l'approbation canonique, elle se rend à Besançon l'année suivante avec Anne Vessaulx. Elle y rencontre Anne de Xainctonge en séjour dans cette ville pour y mettre la dernière main à la fondation d'une de ses maisons. Claudine Dominé et Anne Vessaulx sont reçues là, en 1617, dans la Compagnie par la fondatrice; elles reviennent l'année suivante à Saint-Hyppolite. Et les Ursulines s'installent enfin à demeure ici le 8 septembre 1618.

Pendant ce temps à Porrentruy, les choses avancent dans le même sens. La confrérie Sainte-Ursule subsiste; Jeanne Chevrolet, une des jeunes filles de Saint-Hyppolite, est là pour animer le groupe; quelques unes des membres ont continué de tenir école de filles après le départ de Claudine Dominé. En effet, le 17 février 1618, la «Société des sœurs de Sainte-Ursule» s'adresse au prince évêque pour solliciter une aide matérielle. Quatre jeunes filles tiennent les classes, dit la lettre; la ville leur donne 4 bichots de grain pour leur entretien et vingt florins pour le loyer de la maison où elles enseignent. Mais le nombre des filles augmente; celles-ci accaparent totalement les maîtresses, qui n'ont plus le temps de faire autre chose et de gagner pour assurer leur entretien; faute d'une aide matérielle accrue, elles devront abandonner l'enseignement <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> AEBP B 113/1, n. 5a. «... seindt ... vier Jungfrauen für ein anfang.»

Les services de ces bonnes maîtresses étaient trop appréciés dans le lieu, pour qu'on songeât à s'en passer. L'aide fut accordée, noble demoiselle Hélène Rinck de Baldenstein, dame du château et membre de la confrérie Ste-Ursule y veillant, on n'en peut douter. Et bientôt, un nouveau pas est franchi vers le but, qui se précise : la fondation d'un couvent d'ursulines. Le 23 janvier 1619, est adressée à l'archevêché de Besançon une nouvelle requête signée de trois personnes, Jeanne Chevrolet, Marthe Spring et Lucie Faivre <sup>1</sup>. Il s'agit, cette fois, d'obtenir l'autorisation de vivre en communauté. Les signataires disent qu'elles ont essayé jusqu'ici de vivre en bonnes chrétiennes, en se conformant le mieux possible aux règles de la confrérie Ste-Ursule. L'expérience, toutefois, les a convaincues, pour faire mieux encore, de la nécessité d'une certaine vie commune. Déjà elles ont pu faire l'acquisition d'une maison et s'assurer de revenus réguliers pour leur entretien. Elles précisent que tout s'est fait avec le consentement et l'appui de l'évêque de Bâle et des autorités de ville. Ces personnes entendent réaliser cette vie commune «selon les règles des ursulines et ce à la façon que font celles qui sont présentement ès villes de Dole et de Besançon» <sup>2</sup>.

Cette démarche importante est appuyée d'une recommandation de l'évêque de Bâle, qui a pu, dit-il à l'archevêque de Besançon, apprécier l'excellent travail de ces personnes, desquelles il attend des fruits meilleurs encore si elles peuvent réaliser leur vœu. L'évêque offrait en outre son patronage pour l'œuvre envisagée. Sur une caution aussi éminente, Besançon donnait, le 9 février déjà, son approbation à cet essai de vie commune. L'archevêque écrivait au prélat bâlois que, sous réserve de sa juridiction spirituelle, il était heureux de le voir favoriser et patronner une œuvre aussi utile au bien de cette partie de son archidiocèse.

Jusqu'à ce moment, Guillaume Rinck de Baldenstein avait encouragé, appuyé, aidé dans cette affaire, en s'abstenant de toute intervention directe, de toute initiative. Mais quelqu'un près de lui apportait aux personnes en cause un appui aussi efficace que discret. Derrière toutes les démarches, on devine la présence de noble demoiselle Hélène Rinck de Baldenstein. C'est elle qui, le 15 septembre 1618, avait acheté pour

<sup>1</sup> A noter que Lucie Faivre est veuve; l'admission de veuves était prévue par la règle, qui précisera, toutefois, après 1623, qu'une maison n'en pourra accueillir plus de deux à la fois. (Ainsi le dit une adjonction au document signalé ci-dessus sous note 1, p. 6.)

<sup>2</sup> Ibid. n. 5b et 6 à 9.



la future communauté, la maison dont faisait état la requête à l'archevêque. Le contrat de vente de cette maison qui appartenait à Jean Sébastien Bennot de Delémont, est établi, en effet, au nom d'Hélène Rinck, qui versa la moitié du prix de vente (2150 livres de l'Evêché) à l'achat et le reste par annuités de 100 livres <sup>1</sup>. Cette maison était peut-être celle qu'avaient louée jusque-là les institutrices de la confrérie Ste-Ursule pour y loger leurs classes, elles-mêmes résidant dans leurs familles.

Parvenu à ce stade, le problème d'une fondation en bonne et due forme se posait. Pour l'essentiel, tout était prêt et le recrutement s'annonçait prometteur. C'est alors que Guillaume Rinck de Baldenstein prend en main la chose et s'adresse, directement cette fois, à Anne de Xainctonge. A fin mars 1619, il lui envoie deux jeunes filles de Porrentruy, Jeanne Chevrolet et Marthe Spring sans doute, pour qu'elles s'initient, à la source, à l'esprit et aux traditions des ursulines. Le 21 avril, il chargeait Gallus Soldat, un jeune noble de ses protégés, étudiant au collège de Dole, d'une démarche auprès de la fondatrice : l'étudiant devait requérir l'appui du recteur du collège, le P. Claude de Saint-Mauris, pour aller trouver Mère Anne et la prier instamment de venir à Porrentruy avant les fêtes de Pentecôte en vue de mettre au point avec le prince-évêque la fondation souhaitée. Si la Mère acceptait et pouvait gagner Baumes-les-Dames, le prince enverrait son carrosse pour l'y prendre et la conduire à sa Résidence <sup>2</sup>. Très malade déjà et infirme, Mère Anne répond qu'elle ne peut plus envisager ce long déplacement, ce que confirment son médecin et le Père Recteur du collège de Dole. Dans sa lettre du 4 mai, en demandant à l'évêque de Bâle «très humblement pardon de ne pouvoir, à raison de mes fâcheuses infirmités, vous aller rendre grâce en personne», elle ajoutait : «Dieu l'a ainsi permis afin que les affaires de là soient mieux faites, parce que les deux sœurs que nous envoyons feront beaucoup mieux que nous toutes les fonctions requises, car elles sont grandement vertueuses et capables» <sup>3</sup>. On reconnaît là l'extraordinaire humilité de Mère Anne, mais c'était vrai que les deux religieuses qu'elle envoyait à Porrentruy étaient de maîtresses femmes. Les sœurs Anne Altériet et Françoise-Ursule Barbier comptaient parmi les premières et les meilleures compagnes et filles de la sainte fondatrice ; la première, bras droit de Mère Anne, se distinguait par ses grands talents

<sup>1</sup> AEBP B 113/1 n. 113.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. 11.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. 12 et 13 (lettre d'Anne de Xainctonge).

d'institutrice et de catéchiste. Les deux religieuses arrivèrent à la Résidence le 7 mai 1619, accompagnées sans doute des deux jeunes filles envoyées à Dole au mois de mars. Il s'agissait, pour elles, tout en vaquant aux activités de maîtresses et de catéchistes, d'aménager la maison en vue d'une vie convenable, de préparer aussi et de former déjà les premières candidates à la vie religieuse.

Jusque-là, à Porrentruy, loin de prendre ombrage de la confrérie de Ste-Ursule et des activités de quelques-unes de ses membres, les autorités de ville avaient, on l'a vu, favorisé l'éclosion et le développement de l'œuvre. Toutefois, l'annonce d'un couvent d'ursulines suscita, sinon de vraies difficultés ou une opposition déclarée, du moins quelques réserves motivées par quelque craintes. Porrentruy n'avait encore aucun couvent. Une chose aussi nouvelle devait tout naturellement susciter au moins la curiosité sinon des appréhensions <sup>1</sup>. Une pièce non datée mais rédigée en 1619, et émanant des milieux du château, nous renseigne sur le fait. Y sont énumérées les réserves, les oppositions habituelles de toutes les communautés bourgeoises de l'époque contre toute institution nouvelle et contre tout accroissement de la population : danger de surcharge pour la cité, pénurie de place, de logement ; crainte pour le ravitaillement. Chaque point est aussitôt réfuté. Les dangers évoqués, dit-on, sont imaginaires ; l'afflux des étudiants du collège dans le lieu par exemple, loin de nuire à la ville, lui est très profitable ; sauf exception, les candidates à la vie religieuse sont déjà des jeunes filles du lieu ; l'entretien de la communauté n'incombera pas à la ville. Si l'on insinue que Porrentruy compte suffisamment de maîtres et de maîtresses pour ses besoins, on répond que la ville n'a pas de maîtresse qui dispense un enseignement gratuit et aux filles de toutes conditions. A ces remarques, venues du public ou des autorités peut-être, s'en ajoutent d'autres qui viennent probablement du clergé : on allègue des textes de saint Paul, où l'Apôtre semble maintenir la femme dans ses activités propres, qui peuvent se passer d'instruction. A quoi le défenseur anonyme des ursulines oppose d'autres passages de l'Apôtre où celui-ci se fait de la femme, épouse et mère, une idée si noble, si exigeante, que cette mission suppose une préparation poussée n'excluant en tous cas pas l'instruction <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Un couvent de moniales (Annonciades) sera fondé à Porrentruy en 1646 et un couvent de capucins en 1656.

<sup>2</sup> AEBP B 113/1, n. 3. Ce document (en allemand), non daté, n'est pas à sa place dans le dossier avec ceux de 1615-1618 ; il est postérieur à ceux-ci.



Mais la grande objection, la grande réserve, ici à Porrentruy comme pour les fondations antérieures, c'est la non-clôture des couvents d'ursulines. La nouveauté est flagrante, choquante, car à l'époque encore, on ne conçoit de couvent que cloîtré et de religieuses que sous le voile et derrière les grilles. On se fait une idée bien exagérée des dangers que pourront courir des jeunes religieuses allant dans le monde, se mêlant à lui. Mais l'objection est aisément parée, par les motifs produits mille fois par Mère Anne de Xainctonge : ces personnes ont une vie spirituelle intense, régulière, une vraie vie conventuelle dans leur maison ; elles sont préparées à ces contacts avec le monde, à ces activités extérieures exigées par leur vocation même et la nature de leurs occupations <sup>1</sup>. Et l'auteur du document de terminer en insistant sur les grands avantages d'un institut d'ursulines pour la ville et l'Evêché : les filles sont occupées, au lieu de trainer sans surveillance ; elles apprennent non seulement à lire, écrire et calculer, mais aussi le dessin et les travaux d'aiguilles ; ainsi formées à leurs tâches futures, elles pourront gagner leur vie et aider leurs parents.

Mais était-il besoin d'insister ? Les fruits de cette éducation n'étaient-ils pas déjà visibles ? D'ailleurs ces petits remous n'avaient retardé en rien l'événement. L'archevêque de Besançon avait donné son approbation le 19 mai et le 9 juin. Dans la séance du 18 juin, en exprimant aux deux prélats de Besançon et Bâle sa gratitude « de la paternelle bonté et soin qu'ils ont eu et ont encore envers la ville à l'érudition et éducation de la jeunesse, d'avoir introduit la dite religion des ursulines », le Conseil de ville décidait qu'« on les prendra à la protection de la ville avec Monseigneur » <sup>2</sup>.

C'était là un brillant départ et les vocations d'autres jeunes filles s'annonçaient. Si bien qu'immédiatement se posa le problème du logis ou plutôt de la place. La maison s'avérait d'emblée trop exigüe ; sous peine de voir freiner l'essor de la communauté, il fallait aviser : ou bien agrandir le « couvent », ou changer de demeure. La première solution fut d'abord retenue.

La maison des sœurs était située au haut de la ville, près de l'église St-Pierre, côté sud, en bordure du petit cimetière qui alors entourait l'église. Ce cimetière où l'on n'enterrait plus que les étrangers, était très

<sup>1</sup> La règle prévoyait trois années de noviciat, tant la fondatrice avait souci d'une formation très solide des candidates.

<sup>2</sup> B 113/1, n. 14 (approbation de l'archevêque) ; voir la décision du Conseil de ville dans Vautrey, op. cit. p. 168.

négligé, en particulier la partie jouxtant la maison. Le terrain convoité avait été l'emplacement d'une ancienne maison du sacristain et servait de dépotoir. Les religieuses le sollicitent pour agrandir leur maison. Au château, on est évidemment d'accord que ce terrain leur soit cédé et le Conseil de ville y consent, en disant qu'on devait «accommoder ces Dames (ursulines) en tant qu'elles y voudront bâtir». Mais l'endroit est terre d'Eglise; pour une aliénation de ce genre, l'autorisation de l'Ordinaire est requise. A cet effet, les ursulines s'adressent à l'archevêque le 12 mars 1621<sup>1</sup>; sur rapport favorable du doyen d'Ajoie et du curé de Porrentruy, la cession du terrain aux religieuses est accordée et celles-ci procèdent aussitôt aux agrandissements et aménagements qu'exigeait la maison pour leur vie en communauté. Les locaux scolaires étaient-ils dans cette maison? On l'ignore, mais de toute façon, même agrandi, le couvent ne pourrait, à la longue, satisfaire aux nécessités d'une communauté en croissance. Aussi, dès ce moment, les dispositions sont prises en vue de construire un vrai couvent d'ursulines avec des locaux d'enseignement et une chapelle. Et c'est le prince-évêque Guillaume Rinck de Baldenstein qui, de ses deniers, va faire ce somptueux cadeau aux religieuses.

Dès l'année 1620 l'affaire est étudiée et l'on avise d'abord au choix de l'emplacement. La maison des sœurs se trouvait donc du côté sud de l'église. De l'autre côté, en contre-bas de l'église, appuyée aux murailles de la ville, était sise une vieille maison qui appartenait, par moitié, au prince-évêque et aux héritières de noble Jean-Philibert d'Asuel. Celles-ci n'habitaient plus Porrentruy et leur part de maison tombait en ruine. Le 19 septembre 1620, le prince chargeait Nicolas Farine, banneret de Porrentruy, de prendre contact avec les «beau-fils et filles de son cher et féal noble Jean-Philibert d'Asuel»<sup>2</sup>, pour leur proposer l'achat de leur demi-maison de Porrentruy. Le banneret dirait l'intention du souverain de «bâtir une demeure et maison religieuse aux sœurs ursulines»; il essaierait de traiter pour un prix raisonnable, en représentant l'état ruineux du bâtiment; il préciserait que le choix du chésal était irrévocable «et qu'au

<sup>1</sup> B 113/1, n. 16. «La maison, dit la lettre, est très incommode à cause de sa petite capacité.»

<sup>2</sup> Ibid. n. 18. Jean-Philibert d'Asuel, seigneur de Mouthonne, dernier descendant mâle de la famille de Boncourt dit d'Asuel, était mort au siège d'Ostende en 1603. Il laissait trois filles en bas-âge, Denise, Ursule et Isabeau. Dans l'acte de vente, ici, ces trois demoiselles étaient devenues Denise, veuve de feu noble écuyer Jérôme Colin de Valoreille, Ursule, épouse de Jean de Lezel, capitaine des terres de Saint-Claude, Isabeau, épouse de Jean-Baptiste Bonchaux, à l'Isle-sur-le-Doubs.

besoin on bâtirait à travers la basse cour». Il dirait aussi que, s'agissant d'un couvent à construire, donc d'une œuvre d'utilité publique, le souverain en pourrait disposer d'autorité, ce qu'il ne ferait qu'après avoir épuisé tous les autres moyens d'arrangement à l'amiable. Que si les d'Asuel désiraient conserver une maison à Porrentruy, le prince s'engageait «à leur en bailler une, nommément celle où résident présentement les ursulines», maison que seule l'église sépare de la leur.

Le banneret de Porrentruy s'acquitta aussitôt de sa mission. Et fort bien. Car les intéressés se déclarèrent d'emblée d'accord de céder non seulement la maison sollicitée mais «tous les biens qu'ils possédaient encore à Porrentruy et en Bourgogne,» se réservant toutefois, avec les droits de résidence à Porrentruy, celui d'y acquérir une maison en tous temps. Ils proposaient même de régler le tout dans la quinzaine. Dans ces conditions, l'affaire ne traîna guère, comme bien l'on pense. Et le 9 novembre, contrat était passé pour l'immeuble cédé au prix de 2700 livres, plus 300 livres «pour la louhance et espingles (consentement) des Demoiselles (d'Asuel)».

Si rien, désormais, ne s'opposait plus à l'érection d'un nouveau couvent, des mois seront tout de même nécessaires encore pour la mise au point du projet, l'adjudication des travaux et la mise en chantier de l'édifice. Pendant ce temps les ursulines en communauté vauquaient à leurs occupations. Bien qu'à l'étroit dans leur maison, elles pouvaient patienter sans trop d'inconvénients, et, d'autre part, le prince-évêque avait déjà pourvu à leur entretien par affectation à la communauté de revenus annuels réguliers.

Après une année de séjour à Porrentruy pour organiser et former la première communauté, les deux religieuses de Dole regagnaient leur maison. Le 1<sup>er</sup> juin, sœur Altériet écrivait de Dole à Son Altesse pour lui exprimer «la reconnaissance que ses mérites et bénéfices se sont acquis sur notre petite Compagnie»<sup>1</sup>. Sœur Jeanne Chevrolet était laissée à la tête de la nouvelle fondation. Les deux religieuses de Dole s'étaient acquises la reconnaissance et plus que l'estime de la population certes, mais aussi du prince-évêque et de ses gens. Celui-ci n'allait pas tarder à les rappeler pour mieux affermir la jeune communauté, et aussi parce que la période des constructions nécessitaient la présence de personnes expérimentées et pratiques; or, les sœurs Altériet et Barbier étaient réputées telles dans la Compagnie, et à juste titre.

<sup>1</sup> B 113/1, n. 17. Voir cette lettre en fac-similé dans la brochure: «Le 350<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée des sœurs ursulines à Porrentruy», Porrentruy 1969.

Pour le gros œuvre du nouveau bâtiment, le château passait contrat le 3 août 1621 avec Barthélemy Burger maçon à Laufon. Le 26 du même mois, déjà, Mère Claudine de Boisset, supérieure de la Compagnie à Dole remerciait Son Altesse «pour sa munificence et libéralité à l'endroit de notre petite Compagnie, comme il paraît au beau bâtiment que Son Excellence fait faire à nos sœurs»; suivait ce post-criptum: «Toutes les sœurs de notre maison présente à Son Excellence et à Madame, leur plus humble salut, ce que fait nommément la sœur Alteriet»<sup>1</sup>. Les travaux de construction devaient durer quatre ans.

A ce moment, profitant des si bonnes dispositions de l'Evêque de Bâle pour la Compagnie de Dole, Mère de Boisset requiert de lui un autre éminent service. Mère Anne de Xainctonge, disparue le 6 juin 1621, eut ardemment souhaité l'approbation, la confirmation officielle de son œuvre par Rome. Mais cette joie lui fut refusée, la non-clôture de ses maisons constituant le motif majeur du refus. Après la mort de la fondatrice, la Compagnie ne se découragea pas. On revient à charge et on y reviendra souvent. Il importait de s'assurer de hautes, d'efficaces interventions, d'intercesseurs de poids, auprès du Souverain Pontife. Mère Claudine de Boisset, dont la confiance qu'elle a dans l'Evêque de Bâle égale l'estime et la gratitude à son endroit, profite aussitôt de ses rapports avec Porrentruy pour obtenir la réalisation d'un vœux cher à elle et à ses filles.

Le 26 août 1621, dans une lettre au prélat bâlois, Mère de Boisset et ses religieuses le prient d'intervenir en faveur de leur Institut: «Nous souhaitons, infiniment, écrivent-elles, qu'il soit confirmé et approuvé par le Saint-Siège». Elles disent leur espoir que si Son Excellence veut bien se charger de la démarche, Rome déférera peut-être à ses instances en faveur d'une approbation de la Compagnie, «laquelle à juste titre, tiendra Son Excellence pour un second saint Charles»<sup>2</sup>. A la lettre étaient joints un

<sup>1</sup> Ibid. n. 25.

<sup>2</sup> Ibid. n. 26. Mère de Boisset écrit que les bienfaits passés de l'évêque de Bâle pour la Compagnie lui donne «la hardiesse» de lui demander autre chose encore: «C'est donc qu'il plaise à Monseigneur savoir que notre institut n'étant encore approuvé de Notre Saint Père le pape nous souhaitons infiniment qu'il soit confirmé et approuvé par le Saint-Siège Apostolique; nous savons combien grand est le pouvoir et le crédit de Votre Excellence auprès du pape, ses mérites, vertus et sainteté l'autorisant partout, tellement que s'il lui plaît nous faire tant de bien, de grâces et de faveurs que de vouloir demander à Notre Saint-Père le pape l'approbation de notre institut, nous avons cette croyance que nous l'obtiendrons par le moyen, l'entremise et la faveur de Votre Excellence, laquelle, à juste titre, notre Compagnie tiendra comme un second saint Charles. Nous avons fait dresser les mémoires et information de notre institut qui est un abrégé de

mémoire sur l'Institut ainsi qu'un résumé de la règle de Dole. L'hommage rendu à l'évêque de Bâle était de taille, mais la mission dont on le chargeait, le service qu'on attendait de lui, ne l'étaient pas moins. Mais Guillaume Rinck de Baldenstein, qui tient à ses ursulines comme à la prunelle de ses yeux, ne veut pas les décevoir. Des années durant, il se dépensera pour leur obtenir cette approbation tant souhaitée. Il s'informe sur les conditions d'octroi d'une faveur de cette nature, sur les chances d'arriver au but. Il en écrit aux personnages influents de sa connaissance, à des cardinaux, au général des Jésuites à Rome. Le 4 décembre 1622, il envoyait à ce propos, directement au Souverain Pontife, une lettre où il lui demandait d'examiner avec bienveillance ce que devait lui exposer sur le sujet le nonce auprès des Confédérés car la juridiction du nonce s'étendait au diocèse de Bâle <sup>1</sup>.

Tenue au courant des efforts du prince-évêque en faveur de sa Compagnie, Mère de Boisset, le 3 mars 1623, l'en remercie très vivement en l'assurant qu'elle et ses filles lui rendent «un million d'humbles actions de grâces» <sup>2</sup>. Cependant, toutes les interventions butaient sur le problème de la clôture. Fidèles à leur fondatrice sur ce point comme en tout, les ursulines ne voulaient pas du cloître, qui eut entravé, en les limitant, leurs activités essentielles. Pour mieux être au fait sur ce point, l'évêque de Bâle avait envoyé à Dole le Père Sudan, un des Pères du collège de Porrentruy, pour en discuter avec la supérieure. Le 5 avril 1623, Mère de Boisset écrit de nouveau à Son Altesse: le Père Sudan lui a dit combien Son Excellence était dévoué aux ursulines; de retour à Porrentruy, ajoute-t-elle, il doit «faire voir quelques points et motifs, pour lesquels autres la clôture nous est impropre en notre façon de vivre et tout à fait contraire aux fonctions et instructions que nous exerçons à l'endroit du prochain, afin qu'on les puisse représenter à Sa Sainteté».

ce qu'il contient.» A noter qu'à cette date, année de la mort d'Anne de Xaintonge, celle-ci avait achevé la mise au point de la règle; mais cette règle ne sera vraiment mise en forme et codifiée qu'en 1623.

<sup>1</sup> B 113/1, n. 30. Le prince-évêque fait sa chose de l'affaire. Il prie le Souverain Pontife de lui accorder cette faveur. Sans succès du reste. L'archevêque de Besançon, qui avait approuvé la Compagnie dans son diocèse, ne paraît pas s'être beaucoup avancé pour obtenir de Rome ce que demandaient les ursulines de Dole. Par ailleurs, en France, les instituts non doliens d'ursulines, avaient adopté la clôture et même, en 1626, la première fondation de Dole, celle de Vesoul, s'était cloîtrée.

<sup>2</sup> Ibid. n. 33; le n. 34 est la lettre suivante de la même et sous n. 36, figure un petit mémoire de 3 pages donnant les motifs de la non-clôture des ursulines de Dole.



L'évêque de Bâle continuera de s'occuper de l'affaire, mais les chances d'obtenir ce qu'il souhaite n'augmentent guère avec les années. Le 15 décembre 1625, un jésuite, Christophe Grentzinger écrit de Rome à l'évêque que «pour le moment, il n'y a aucun espoir d'obtenir une confirmation du Saint-Siège sans l'obligation de la clôture»<sup>1</sup>. Cependant, dit encore ce Père, même si, en France, presque toutes les maisons d'ursulines ont accepté cette condition, on ne pense pas pour autant, qu'à Porrentruy, on doive les y contraindre si les religieuses, librement, n'en veulent pas. C'est l'avis de la plupart des pères procureurs français de la Compagnie de Jésus présents à Rome et qui penchent, eux, pour la non-clôture de ces maisons. Dans leurs requêtes à ce sujet, ajoute le Père, les sœurs peuvent insinuer aussi qu'elles tiennent à la direction spirituelle des pères jésuites, mais que les statuts de ces derniers n'autorisent pas à se charger d'obligations spirituelles dans des couvents cloîtrés. Une lettre du général des jésuites, datée du 14 février 1626, ne sera guère plus encourageante sur le problème. Au demeurant, le défaut d'une confirmation pontificale n'entravait pas l'essor des ursulines. A Porrentruy, la Communauté comptait alors une douzaine de religieuses et la relève était assurée.

Tant qu'elle y était en ces mêmes années, Mère de Boisset sollicitait encore du prince-évêque de Bâle, une autre démarche, plus facile, en apparence. Des appels à fonder des maisons arrivaient à Dole de divers côtés. En 1625/1626, il est question des ursulines à installer à Constance. Mais surtout, Fribourg en Suisse est déjà en ligne. Le 19 septembre 1622, la supérieure de Dole s'adressait ainsi au prince-évêque de Porrentruy: «Deux jeunes filles de Fribourg en Suisse étaient venues exprès en cette ville (Dole) nous manifester que depuis quelques années, la vocation de Dieu les appelait en notre Compagnie; pour à quoi parvenir et pour plus grand service de Notre Seigneur et bien des âmes, elles ont pris dessein d'établir dans le dit Fribourg une maison des nôtres et depuis leur départ de cette ville, elles nous ont écrit de l'avancement de leur dessein et nous prient de supplier Votre Altesse d'écrire une lettre de recommandation à Messieurs de Fribourg pour leur demander d'avancer

<sup>1</sup> Ibid. n. 42 «...Obtinendi hoc tempore a Sede Apostolica confirmationem sine obligatione ad clausuram nulla est spes.» Le Père Grentzinger, procureur à Rome jusque-là, venait d'être nommé recteur du collège jésuite de Fribourg-en-Brigau. Voir sous n. 44, la réponse du général des jésuites à une lettre du prince-évêque datée du 23.11.1625 (n. 40).

cette œuvre et leur dire les satisfactions de la maison qu'il a fondée à Porrentruy»<sup>1</sup>.

Nul doute que le prince-évêque aura déféré à la requête auprès de ce canton catholique, qui était son allié. Mais là-bas, de sérieuses difficultés retarderont longtemps encore une fondation, qui ne se fera qu'en 1646. Le 14 juin 1626, le Père Sudan, lui-même Fribourgeois, en félicitant l'évêque de Bâle pour la belle église qu'il avait fait construire aux ursulines de Porrentruy, lui disait souhaiter que d'autres villes aient le privilège d'avoir ces religieuses à demeure, Fribourg, notamment, dit-il, mais il ajoute que les obstacles au projet ne font que croître<sup>2</sup>.

A Porrentruy en revanche, à cette date, les choses ne peuvent aller mieux pour les ursulines vraiment comblées, dotées qu'elles sont, en toute propriété, d'un beau couvent, de classes confortables et d'une chapelle qui est une petite église. Les travaux de construction avaient duré quatre à cinq ans. Le 29 septembre 1622, on procédait à la pose de la première pierre de l'église. Le couvent était terminé à l'été de l'année 1625; les sœurs s'y installèrent le 13 juillet et aussitôt quatre classes y furent ouvertes. L'année suivante, le 13 septembre, Bernard d'Angeloch, l'évêque auxiliaire bâlois pouvait consacrer l'église des ursulines, en présence du prince-évêque, de sa cour, des autorités de ville et d'une foule nombreuse. Le sanctuaire était mis sous le patronage de la Vierge de l'Assomption et de Sainte Ursule, ce qui allait de soi, mais encore de saint Guillaume et de sainte Hélène. Les ursulines tenaient ainsi à donner un témoignage de particulière gratitude à leur grand bienfaiteur Guillaume Rinck de Baldenstein, ainsi qu'à sa noble sœur, demoiselle Hélène Rinck de Baldenstein, au rôle plus effacé dans cette œuvre, mais non moins efficace et à la main non moins généreuse.

A ce même titre et en signe de joyeux événement, ce même jour, les ursulines de Porrentruy, faisaient hommage de leurs prières et sacrifices à Son Altesse; elles associent à cet hommage la sœur du prince-évêque, qu'elles décorent du qualificatif élogieux «Notre Demoiselle Mère»<sup>3</sup>. A

<sup>1</sup> Ibid. n. 45.

<sup>2</sup> Le Père Claude Sudan, une personnalité de l'Ordre dans nos régions, disait son vœu de voir de nombreuses cités allemandes bénéficier des services des ursulines» ... et maxime huic Friburgensi (en Nuithonie), in qua (civitate) tamen in dies majores video difficultates, sed de quibus alias».

<sup>3</sup> Ibid. n. 38. Dans cette adresse, Pernette «Cuénotte», la supérieure de Porrentruy, énumère les «Vota bonorum operum facta per sorores Sodalitatis sanctae Ursulae atque oblata in ipsa transmigracione ad suas novas aedes vel modernum ipsarum collegium, in festo sancti Henrici Imperatoris» (16.7.1525; saint Henri,



leur tour, le 16 septembre de la même année, les Mères Claudine de Boisset, Jeannette Chavanney des Daniels, Dorothee Boivin et Catherine de Saint-Mauris, respectivement supérieures des maisons de Dole, Besançon, Arbois et Saint-Hyppolite font adresse en commun, du même hommage au prince-évêque de Bâle <sup>1</sup>.

Pour mettre le sceau à l'œuvre et à ses propres générosités, le prince-évêque faisait dresser sur parchemin, le 22 septembre 1626, un acte solennel de donation et de dotation en faveur des ursulines <sup>2</sup>. Le document mentionnait le don des bâtiments aux sœurs, sous la seule réserve qu'en cas de libre abandon du couvent par les religieuses, la maison reviendrait au prince-évêque en charge. Mais l'acte officialisait aussi, sous forme de dotation, les capitaux et revenus destinés à l'entretien de la communauté et des édifices, toutes choses déjà assurées par le château depuis la fondation de l'Institut en 1619.

La dotation consistait en 4800 florins ou 6000 livres de l'Evêché. Le revenu annuel en espèces en était de 300 livres. En nature, la dotation n'était pas moins substantielle: 20 bichots de 24 mesures de Porrentruy, en grain à recevoir des greniers de l'Evêché, soit: 10 bichots de froment, 6 de seigle, deux d'avoine et deux en «légumes», c'est-à-dire un en orge et un en pois <sup>3</sup>. Dans la suite, le capital s'augmentera de divers dons

patron du diocèse de Bâle). Voici ces «offrandes»: 200 communions, 320 messes, 662 offices de la sainte Vierge, 120 offices de la Sainte-Croix, 280 litanies des saints, 150 litanies de la sainte Vierge, 307 méditations, 91 jeûnes, 126 disciplines, 112 cilices et 355 rosaires ou chapelets («rosarii coronas», dit le texte). Tout cela est donc offert au prince-évêque et à sa sœur: «unserm größnedigsten Guettheter und hochgünstigsten Befürderer wie auch der Jungfrau Schwester unser gnedigen Jungfrau Muetter».

<sup>1</sup> *Ibid.* n. 39. Les quatre signataires, «toutes supérieures», offrent «400 rosarii coronas et 100 disciplinarum verberationes». La lettre est écrite (en latin), en reconnaissance tant pour le beau couvent offert que pour les efforts de l'évêque en vue de l'approbation de Rome.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. 77 l'original en latin, sur parchemin; deux autres exemplaires identiques allaient, l'un aux ursulines de Porrentruy, l'autre au chapitre cathédral bâlois, dont l'évêque avait requis l'approbation. Celle-ci ne fut donnée qu'après explication donnée par Guillaume Rinck de Baldenstein sur la provenance des sommes affectées à la construction de la maison des ursulines. L'évêque avait assuré ses chanoines que l'argent ne provenait pas de biens d'Eglise aliénés, mais des économies qu'il avait faites sur ses propres revenus. (Voir *ibid.* n. 56 et suiv.) La gestion des biens matériels et des édifices des ursulines fut confiée à un administrateur laïque; le premier fut Georges Bassand, bourgeois de Porrentruy (*ibid.* n. 32).

<sup>3</sup> La Chronique du collège de Porrentruy (Biblioth. de l'Ecole cantonale de Porrentruy) rapporte sous l'année 1601, que le bichot (modius) de Porrentruy est une

en espèces, mais surtout des dots que les nouvelles religieuses apporteront, généralement à leur admission aux vœux, après trois ans de noviciat. En 1629, le revenu en espèces de la communauté s'élevait déjà à 700 livres. Si l'apport d'une partie des novices d'humbles origines, se limite à quelques centaines de livres, en 1627, ce sont 1800 livres qui iront à la communauté à l'entrée au couvent de Véronique d'Hertenstein, fille du châtelain de Zwingen et de Marie-Hélène Véronique Rinck de Baldenstein, nièce donc, par sa mère, du prince-évêque et de sa sœur Hélène.

Ainsi l'acte de donation et de dotation ci-dessus couronnait, en l'établissant sur une base solide, une des belles fondations de la Compagnie. Il est peu probable que nulle part ailleurs, les ursulines de Dole aient trouvé un appui aussi ferme, une aide aussi soutenue, un mécénat aussi magnanime qu'au château de Porrentruy. Mais service oblige. Toujours noble et sincèrement reconnaissante vis-à-vis du bon prélat bâlois, Mère de Boisset qui lui avait fait don, en 1622, d'un crucifix et de deux chandeliers pour son oratoire, ne lui refusa pas non plus d'autres services, qui étaient un sacrifice pour elle, en «prêtant,» par exemple, et longtemps, de ses meilleures religieuses à la communauté de Porrentruy.

Car si, dès ses débuts, la fondation de Porrentruy fut brillante, c'est sans doute parce que de maîtresses femmes en tenaient les rênes. Et c'est à la demande du prince-évêque de Bâle que ces sœurs étaient revenues. En 1625, nous y trouvons, en effet, à demeure, les sœurs Alteriet, Ursule Barbier et Pernette Petitcuénot, qui signait parfois «Pernette Cuénotte». Celle-ci dirigeait la maison de Porrentruy depuis 1623, en tous cas. Sœur Jeanne Chevrolet, la première supérieure de couvent de 1620 à 1623 – la durée de la fonction était de trois ans – sera de nouveau supérieure plus tard; mais pendant de nombreuses années, ce furent les trois sœurs de Dole qui occupèrent la charge, notamment sœur Alteriet de 1626 à 1629<sup>1</sup>. On ne sait pas exactement quand ces sœurs étaient revenues à Porrentruy. Sans doute après la mort de la fondatrice, car en 1622, dans une lettre au prince-évêque, Mère de Boisset fait part du

mesure de grain suffisant à l'entretien d'une personne pendant une année. («Est autem modius hoc loco ea mensura quae uni personae alendae in anno sufficiat.»)

<sup>1</sup> B 113/1, 4<sup>e</sup> liasse, quittances signées des supérieures: en 1625 et 1626 encore, sœur (Petit)Cuénot; de 1626 à 1629, sœur Alteriet; puis sœur Clémence Heschmann jusqu'en 1631; puis de nouveau sœur Cuénot, qui paraît être restée supérieure pendant l'exil (guerre de Trente ans) à Fribourg, puisqu'elle revient comme telle à Porrentruy en 1638.

salut particulier de sœur Alteriet. Que Mère de Boisset ait déferé à un vœu de l'Évêque de Bâle, en envoyant les trois sœurs de Dole, une lettre datée du 13 septembre 1626, le jour même de la consécration, à Porrentruy, de la chapelle des ursulines, en fait foi. « Si nos remerciements, écrit la Mère au prélat bâlois, voulaient égaler les obligations que vous a toute notre petite Compagnie, pour les continuelles faveurs que reçoivent nos chères sœurs de notre maison de Porrentruy... nous ne pourrions jamais satisfaire à la plus petite partie des bienfaits de Son Excellence ». Et Mère de Boisset poursuit en demandant à Son Excellence « de lui permettre d'agrèer, s'il lui plaît, que nous rappelions en notre Bourgogne, la sœur Ursule et ce, pour son peu de santé; nous dirions de même de la sœur Alteriet, n'était qu'elle et la sœur Cuénot supérieure, m'ont écrit que Votre Excellence ne désirait pas qu'elles s'en viennent encore; et comme vos désirs nous sont des commandements, nous avons changé de résolution pour la sœur Alteriet, la remettant pour son retour à votre disposition, voulant, tant en ceci que en tout ce que vous nous manifesterez désirer de nous, être prête et prompte à vous obéir »<sup>1</sup>. D'importantes affaires motivaient en outre la prolongation du séjour de ces religieuses à Porrentruy<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Ibid. n. 47.

<sup>2</sup> La fondation de Porrentruy, terre d'empire, avait aussitôt suscité un vif intérêt en pays confédéré et germanique. On a vu plus haut que, dès 1622, on parle des ursulines pour Fribourg en Suisse. Vers 1625, il est question d'elles pour Constance, d'où venaient deux religieuses du couvent de Porrentruy. En 1627, les ursulines de Porrentruy sont intéressées à une initiative assez curieuse, première en son genre dans la Compagnie de Dole, un projet d'affiliation d'une congrégation analogue non ursulienne. A Munich avaient été installées, par le duc de Bavière grand Electeur, une communauté de « Sœurs anglaises » aux buts et moyens analogues à ceux des ursulines de Dole, touchant la non-clôture notamment. Or, cette année-là, la supérieure générale entre en contact avec les ursulines de Porrentruy en vue d'une éventuelle union des deux congrégations. Par de hauts intermédiaires, les religieuses de Munich ont demandé que celles de Porrentruy envoient en Bavière leur supérieure comme mandataire de la Compagnie, pour en discuter. On envisage alors le départ de Mère Alteriet avec Sœur Antonia Ragaschin, comme interprète. Déjà est envisagé aussi l'envoi ultérieur à Munich de trois religieuses de Porrentruy, les Sœurs Clémence Héchemann, Anne-Catherine Waiblin et Barbara Werner, ces deux dernières, originaires de Constance. (AEBP B 113/1, n. 74, 8 mai 1627.) L'affaire n'eut apparemment pas de suite, peut-être du fait de la guerre de Trente ans, qui toucha plus tôt que les nôtres ces régions d'Allemagne.

Ces religieuses de Munich tentaient alors aussi d'obtenir de Rome l'approbation officielle de leur congrégation, mais sans succès, parce que non cloîtrées. Le 28 avril 1627, un certain Paulus Aldrug écrit d'Ensisheim au prince-évêque Guillaume Rinck à Porrentruy que, pour satisfaire à sa demande, il a pris contact

Au reste, le prince-évêque continuait sa bienveillance aux ursulines. Il avait encore doté la chapelle, entre autres objets, d'un beau calice d'argent ciselé, ainsi que d'une croix d'ébène au Christ d'argent, des pièces d'une valeur de 500 livres commandées à un orfèvre d'Augsbourg. La mort de Guillaume Rinck de Baldenstein, le 24 octobre 1628, constituera une grande épreuve, une grande perte, pour la communauté de Porrentruy. Trois jours avant sa mort, le prélat, très malade et très affaibli, avait tenu à célébrer la messe, la dernière, en l'honneur de sainte Ursule dont c'était la fête. Une distraction du célébrant avait alors frappé les assistants: le vénérable prélat avait dit un «Requiescat in pace» au lieu de «Ite missa est», à la fin de la messe.

Jean-Henri d'Ostein, le nouveau prince-évêque ne sera pas moins bien disposé que son prédécesseur pour les ursulines de sa Résidence, auxquelles restait aussi Hélène Rinck de Baldenstein, leur si grande bienfaitrice. Mais à ce moment, de graves soucis commencent à accabler le souverain. La guerre de Trente ans se rapproche dangereusement des frontières de l'Evêché. Lorsque, dès 1634, le fléau s'abattra sur nos régions avec son cortège de misères, il dispersera la communauté des ursulines. Celles-ci se réfugieront à Delémont, à Fribourg, à Saint-Hyppolite et à Dole sans doute, mais la tourmente à peine passée, dès 1638, un groupe d'entre elles, avec à sa tête Mère Pernelle Petit-cuénot, encore et toujours sur la brèche, revient à Porrentruy et reprend les classes. Dès ce moment et jusqu'à la Révolution, la maison des ursulines de Porrentruy connaîtra une période aussi brillante que prospère. Mais aussi, – cette brève étude sur ses origines le révèle, – les débuts déjà avaient été brillants. Dans sa lettre du 1<sup>er</sup> juin 1620, par laquelle, dès son retour à Dole, elle remerciait l'évêque de Bâle de ses bontés envers la «petite Compagnie», et disait sa joie d'avoir été «choisie pour le service des sujets de son Excellence Illustrissime», sœur Anne Alteriet exprimait aussi l'espoir «que notre Institut florira et s'étendra en vos contrées d'Allemagne». Son vœu se

avec de nombreuses et hautes personnalités ecclésiastiques ou autres, à Rome et ailleurs; il s'agissait de la requête de l'évêque de Bâle en vue d'une confirmation de la Compagnie de Dole par Rome. Rappelant ce vœu «... quatenus confirmationis alicujus gratiam impetremus» dit la lettre, «sed frustra eo quod Sanctissimus Noster in similibus et aliis gratiis concedendis sit difficillimus. Elector Bavariae nihil hactenus pro suis Anglicanis virginibus... obtinuit neque obtinebit nisi clausuram et regulamalicujus religionis admittant; quo dsi fieret, facile Celcitude Vestra pro iis quod voluerit impetrabit». (AEBP B 113/1, n. 70). Le pape en cause était Urbain VIII.

réalisa, puisque de Porrentruy, ville de l'Evêché de Bâle, c'est-à-dire d'une terre d'empire, la Compagnie de Dole allait gagner les pays Confédérés et même la vraie Allemagne <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pour la suite de l'histoire des Ursulines de Porrentruy, voir Vautrety, op. cit. p. 170 et suiv. Dans l'ouvrage cité de Bernoville (p. 265-28') voir un bon aperçu sur le développement de la Compagnie des Ursulines de Dole de la mort de la fondatrice (1621) à nos jours.

Signalons aussi que le dossier B 113/1 comporte, sous le n. 43, un petit opuscule imprimé à Fribourg-en-Brisgau en 1662 et relatant la vie d'Anne de Xainctonge, avec un résumé des statuts de son institution. Sous ce même numéro figure aussi, imprimé en latin et en allemand sur les presses épiscopales de Porrentruy (imprimeur: Wilhelm Darbelay, 1625) un précis des règles et coutumes de la Compagnie de Dole.